

La question des abattis à St Georges-de-l'Oyapock en Guyane française

Sandrine Manusset*

La commune de St-Georges compte 3204 habitants (données personnelles, 1999) répartis inégalement sur un territoire de 2320 km². Les densités s'élèvent en moyenne à 1 hab/km² avec un maximum de 4 hab/km² pour la zone du bourg. Si l'extension urbaine proprement dite ne concerne que 0,13 % du territoire communal, la zone de vie des populations locales s'étend-elle sur 40 % de cet ensemble. Consignée le plus souvent dans une fonction de subsistance, la conduite des abattis¹ est encore aujourd'hui l'unité de production rencontrée chez les trois quarts des exploitants agricoles et concernant près de la moitié de la population communale.

À l'instar de l'ensemble du département français de la Guyane, la forêt dense recouvre plus des trois quarts de la superficie de la commune. Appartenant à l'ensemble amazonien, partie du monde qui porte sans conteste la plus grande charge symbolique, cet environnement naturel a marqué par son omniprésence l'histoire des hommes qui y vivent. Mettant en échec le système esclavagiste des plantations et celui des bagnes, ce décor a alimenté tous les phantasmes d'Eldorado du siècle dernier. En corrélation avec l'histoire du peuplement et de l'exploitation du milieu², les dimensions spatio-temporelles retenues sont la période historique de la Départementalisation à nos jours (1946-1998) et l'espace géophysique compris entre le lieu-dit Saut Maripa et l'embouchure de l'Oyapock. Dans ce cadre, et selon les principes de la théorie des systèmes, l'analyse des *abattis* a été conduite à deux niveaux complémentaires.

* IRD-Cayenne, Route de Montabo, BP 165, 97313 Cayenne, Guyane Française

¹ Le terme "abattis" désigne localement l'agriculture sur brûlis

² Étude réalisée à partir de l'exploitation de documents d'archives concernant le quartier Oyapock de la période coloniale de 1604 à 1848, le pénitencier

Le niveau local privilégie les aspects techniques des pratiques d'exploitation, de gestion et d'utilisation qui leur sont associés. C'est à cette échelle de la parcelle d'abattis que les ressources naturelles, sauvages et cultivées, ont été inventoriées. L'unité sociale qui s'y rattache est la famille qui est celle de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles, de la diffusion des savoirs et des savoir-faire. C'est au niveau régional que le contexte pluriculturel prend toutes ses dimensions, son importance et son intérêt. Cet axe permet d'aborder les dynamiques d'appropriation et d'utilisation des milieux ainsi que les perceptions et les représentations du milieu naturel qui sous-tendent ces modes d'utilisation des ressources pour chaque groupe culturel en présence.

Notre travail s'appuie sur une partie des résultats d'un terrain de 4 mois mené en 1998. Nous nous intéresserons, dans un premier temps, à définir quantitativement et qualitativement la population de St-Georges. Nous décrirons ensuite les secteurs agricoles considérés. Enfin, nous présenterons les trois principaux critères mettant en évidence les modulations culturelles de la conduite des abattis : la surface et l'âge de la parcelle d'abattis, les associations végétales. Ces éléments permettront de s'interroger en conclusion dans quelles mesures l'étude de la dynamique des abattis, en corrélation avec la dynamique de la population globale, permet-elle de définir la "durabilité" du système population/environnement.

Éléments de spécification de la population de St-Georges

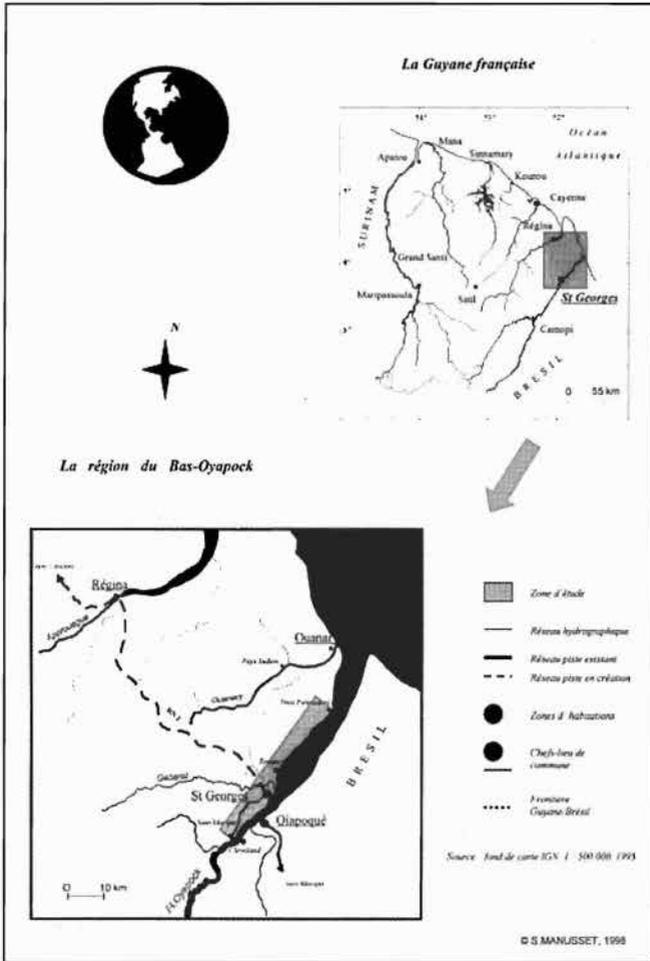
Seule agglomération sur les rives françaises de l'Oyapock, l'influence de St-Georges est sans conteste partagée avec Oiapoque (ex-Martinique), bourg brésilien de près de 5000 personnes, à une quinzaine minutes de pirogue en amont du fleuve. L'espace de vie des populations s'étend dans les limites d'un rectangle de 43 km de long sur 20 km de large, à cheval sur le fleuve-frontière Oyapock³. (carte 1). Loin des capitales, la faiblesse voire l'absence des infrastructures impose avant tout une unité oyapockoise, de part et d'autre du fleuve, entre le Brésil et la Guyane. C'est l'unité d'un espace géographique délimité par le maillage du bassin de l'Oyapock. C'est aussi l'unité d'un espace humain pluriethnique formé au fil de l'histoire.

Quelques éléments d'histoire

Initiée au XIX^e siècle avec l'implantation d'un pénitencier en 1856, la naissance du bourg de St-Georges n'est effective qu'à partir des années d'orpillage et des vagues de migrants qui les ont accompagnées au cours de la première moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui, près d'un siècle plus tard, St-Georges s'impose comme le carrefour du bas Oyapock où se concentre une population rurale aux origines culturelles diverses. En

³ calculs faits à partir de la carte IGN 1 : 500 000, 1995

Carte 1 : Situation géographique de St Georges-de-l'Oyapock

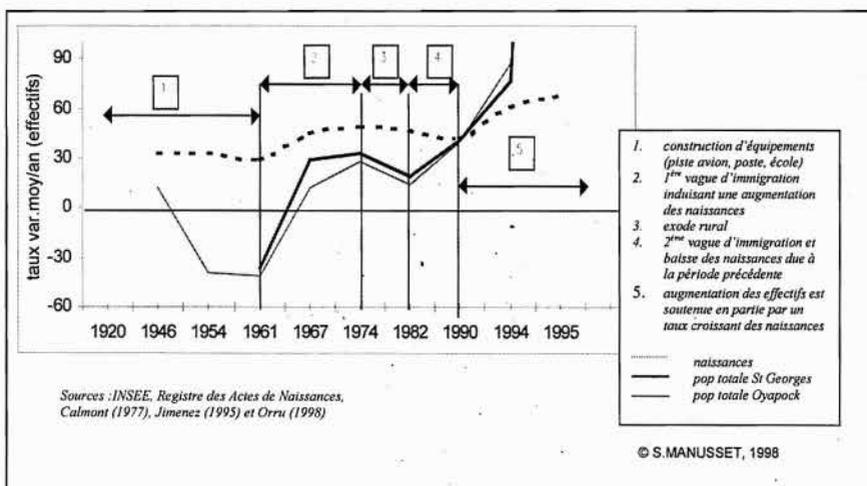


1998, la population de St-Georges s'articule autour de 4 unités culturelles : Amérindiens, Créoles, Métropolitains et Brésiliens. Selon une estimation basée sur des observations personnelles et les chiffres officiels des administrations locales, les effectifs se composeraient de 30 % de Palikurs, 28 % de Créoles, 24 % de métis Indiens-Brésiliens, 13 % de Brésiliens et de 5 % de Métropolitains.

Cependant, si le caractère pluriculturel est une composante récurrente des 4 siècles d'histoire de cette région de l'Oyapock, à compter de l'arrivée des Européens en 1604, elle ne s'impose en ces termes précis que depuis une vingtaine d'années. En effet, la société actuelle est l'aboutissement d'un

mouvement amorcé dans les années 60 sous les auspices de la Départementalisation induisant la mutation d'un comptoir commercial de l'or au statut administratif de chef lieu de commune. Parallèlement, sur l'ensemble de cette période de 1946 à 1999, la dynamique de la population connaît une phase de croissance moyenne de +2,13%⁴ par an. Ce rythme soutenu résulte de la convergence de 4 mouvements démographiques (Figure 1) : la concentration spatiale des populations, l'arrivée de nouveaux migrants, l'augmentation des naissances et le frein de l'exode rural. Nous allons retracer les principaux traits et conséquences de cette période charnière d'une cinquantaine d'années en s'appuyant sur l'étude de l'évolution démographique de la population en suivant une perspective historique.

Figure 1 : Évolution des effectifs des populations et des naissances de 1920 à 1995 (taux de variation moyen/an)



Le tournant des années 60

Dans l'environnement dénué et enclavé des années 60, le bourg de St-Georges a connu l'implantation progressive de nombreux équipements, conséquence directe de la politique de départementalisation⁵ ; école, dispensaire, etc. Ce fait a eu pour corollaire presque immédiat le regroupement des populations initialement réparties en amont et en aval du bourg.

⁴ Les effectifs totaux de population de 1946 et 1999 sont respectivement de 1502 (Orru, 1997) et 3204 personnes (INSEE, 1999, com.per.).

⁵ Dans le contexte géopolitique général de la décolonisation après la Deuxième Guerre mondiale, les quatre Vieilles Colonies (La Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et la Guyane) acquièrent le nouveau statut de Département Français d'Outre Mer (DOM). Pour ramener le niveau de vie de ces nouveaux départements à l'instar de la Métropole, un vaste programme d'implantation des services publics et d'équipements collectifs est lancé en corrélation avec le découpage administratif des communes.

Sachant que pendant longtemps l'habitation familiale est le lieu d'enfantement, l'évolution de l'indicateur "lieu de naissance" consigné sur le Registre des Actes de Naissances permet de retracer par extension celle des sites d'habitation. C'est en suivant cette hypothèse qu'une base de donnée rassemblant 304 actes de naissances soit 9,2 % de l'ensemble des naissances enregistrées entre 1900 et 1997 - créée pour mettre en évidence les relations intercommunautaires dont les résultats feront l'objet d'un autre article - a été exploitée. La méthode d'échantillonnage a consisté à relever pour une année donnée et selon une fréquence décennale, l'ensemble des informations⁶ apparaissant pour chaque acte de naissance. Ainsi, il est possible de confirmer l'estimation suivante : en 1980, 90 % de la population se concentre à St-Georges alors que cette proportion ne s'élève qu'à 25 % en 1920. Entre-temps, cette répartition de la population en fonction du lieu des naissances est équitable entre St-Georges et les alentours au cours de l'année 1960.

Parallèlement, cette période de 1954 à 1967 est marquée par une baisse de 10 % des effectifs totaux soit le départ d'une centaine de personnes, passant de 903 à 817 habitants (Calmont, 1977). La construction du bureau de poste mais surtout la construction de la piste d'atterrissage mettant fin définitivement à l'enclavement de la région, accentue les mouvements migratoires qui sont récurrents dans l'histoire du peuplement régional. Ainsi, l'arrivée des migrants au cours des années 60 a été quelque peu contrebalancée par les mouvements d'exode rural de la décennie suivante. En effet, la remarquable stabilité des effectifs des naissances autour d'une valeur moyenne de 30 naissances annuellement permet d'attribuer l'augmentation des habitants principalement au gré des fluctuations migratoires jusqu'aux années 80.

Le tournant des années 90

L'impact direct de la dernière migration aurifère du milieu des années 80 en terme d'augmentation de la population totale, se poursuit aujourd'hui, amplifié du nouveau poids des naissances. En effet, les courbes des effectifs de population et des naissances mettent en évidence une augmentation parallèle. Cependant, entre 1982 et 1995, alors que le taux de variation moyen des naissances s'élève à 3,7 %⁷ par an, le même calcul appliqué aux effectifs totaux de la population s'élève à 4,4 %. L'écart de 1 point constaté entre ces deux taux de variation révèle le poids encore prégnant de l'exode rural sur l'évolution démographique régionale. Il convient de rappeler que ces valeurs de taux sont d'autant plus significatives que les effectifs initiaux sont faibles. Dès lors, le taux de natalité joue un rôle certain dans l'accroissement démographique de St-Georges. C'est

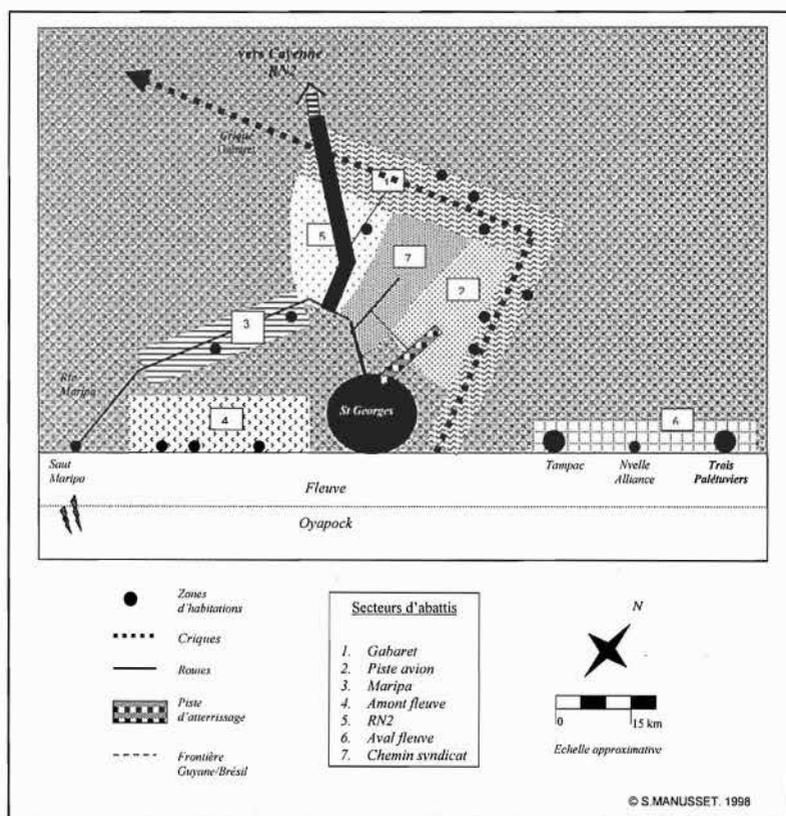
⁶ Les informations disponibles sont d'une part, le sexe et le patronyme du nouveau né, et d'autre part, le patronyme, l'âge, le lieu de naissance et la profession de la mère et du père.

⁷ D'après le Registre des Naissances, le nombre de naissances est en 1982 de 45 et en 1995 de 65, d'où une variation moyenne/an de 3,7 naissances.

pourquoi nous considérons que depuis le début des années 90, la population a acquis sa propre dynamique interne alors que pendant plusieurs décennies son maintien dépendait pour beaucoup des seuls flux migratoires. Aujourd'hui, la dynamique de la population présente tous les facteurs démographiques pouvant laisser présager une croissance exponentielle sur le court et moyen terme. Si le départ des habitants est une constante de la dynamique démographique des populations oyapoc-koises, il convient de nuancer les modalités de l'exode rural qui se révèle à double sens.

Encore jusqu'en 1996, la liaison aérienne, principal trait d'union avec l'extérieur, ne permettait de se rendre à Cayenne que deux fois par semaine... au prix prohibitif de 700 francs environ pour un aller-retour. Aujourd'hui, les vols sont bi-quotidiens. Durant le week-end de la fête communale de St-Georges au 15 août, la fréquence maximale de 10 vols par jour a été atteinte, le dernier avion ayant atterri à la nuit tombée. Aussi, l'isolement géographique du bourg apparaît un facteur aux conséquences

Figure 2 : Schéma de la répartition spatiale des abattis en 7 secteurs



bien nuancées. En effet, aujourd'hui, l'exode rural sur Cayenne connaît des freins importants qui sont d'ordre économique (manque d'argent), administratif (papiers "en règle") et social (absence d'un réseau familial). De plus, il paraît important de préciser que ce flux migratoire est aussi tourné vers la rive brésilienne. Si le désir de "partir à Cayenne" existe tout particulièrement chez les jeunes Créoles, nombreux sont les Oyapockois à exprimer leur attachement à ce territoire. Ainsi, les souhaits d'immigration concernent aussi un départ pour le Brésil face aux contraintes de l'administration française (impôts, taxes...), aux attraits suscités par le rythme de vie brésilien, par la présence d'une parenté sur l'autre rive.

La dynamique des abattis ; une répartition en 7 secteurs

L'ensemble de l'espace agricole des abattis peut être divisé en 7 secteurs (Figure 2) dessinant des zones abandonnées, en voie d'abandon ou en pleine expansion. Cette division qui s'est imposée d'abord d'elle-même autour du seul critère des voies d'accès, terrestres ou fluviales, se révèle *al fine* porteuse d'un ensemble d'informations où convergent pêle-mêle l'histoire du peuplement et de l'occupation de l'espace, le statut du foncier, l'appartenance culturelle de l'exploitant, l'état agro-écologique des terres agricoles, les perspectives d'évolution dans le court et moyen terme. Pour une vue d'ensemble du cadre de la conduite des abattis, nous allons présenter succinctement pour chaque secteur les caractéristiques principales qui les distinguent.

Le long des voies d'eau

Le secteur de la crique⁸ Gabaret (n°1) situé le long de la rivière qui porte ce nom, est le plus vieux lieu d'implantation des abattis. En effet, des fouilles archéologiques ont démontré l'emplacement d'anciens villages amérindiens. Durant la période 1958-98, la rive gauche a été marquée par un recul des abattis en cours d'exploitation (Tsayem, 1998). Aujourd'hui, l'emprise au sol est faible, mise en œuvre par une population culturelle diverse (Palikurs, vieux Créoles, Métropolitains, Brésiliens) peu soucieuse de productivité. L'ouverture de la route RN2 qui en rend l'accès plus facile, ranime quelque peu l'intérêt porté sur ces terres.

Le secteur amont du fleuve (n°4) est marqué par une forte vitalité depuis l'installation des premiers exploitants d'origine métropolitaine et brésilienne, dans les années 80, lors du deuxième et dernier "rush" aurifère. Tournée jusqu'à présent vers les circuits brésiliens quantitativement plus conséquents et accessibles, l'exploitation des parcelles est

⁸ La "crique" est le nom local utilisé pour désigner les cours d'eau de moyenne ou de petite importance. Dans le registre linguistique français, "rivière" et "ruisseau" peuvent être considérés comme des synonymes.

conduite avec des objectifs de productivité et de commercialisation affirmés.

Le secteur aval du fleuve (n°6) a quasiment disparu aujourd'hui se réduisant à 5 abattis au plus assurant l'existence de quelques familles Saramaka et Palikurs. À l'image du dépeuplement général de la zone qui s'étend entre les villages de Tampac et de Trois Palétuviers (Orru, 1999), les perspectives d'évolution sur le moyen terme sont celles d'un complet abandon suite aux décès des vieux exploitants à moins que l'installation des nouvelles familles brésiliennes se poursuive. Pour l'instant, il s'agit de parcelles essentiellement cultivées pour satisfaire l'autoconsommation des familles.

Le long des voies terrestres

Le secteur de la Piste (n°2), directement rendu accessible par la construction de la piste d'atterrissage en 1964, est exclusivement occupé par les Palikurs. La densité d'occupation du sol, élevée et ancienne, ne laisse que peu de perspectives d'intensification limitées aux rythmes extensifs de la culture du manioc.

Les secteurs de la route Maripa et du Chemin du Syndicat (n°3 et 7) sont marqués par la concentration des abattis des Créoles. Ils sont le résultat d'une opération volontaire de mise en valeur de l'espace et la création d'un lotissement agricole en 1971 (Boyé, 1982). Il est surprenant que le nombre de parcelles exploitées ne soit pas plus important du fait de la présence de nombreux espaces vacants. L'étude du foncier permet d'avancer que ces zones sont "gelées" par une répartition des actes de propriété aux mains de quelques propriétaires.

Le secteur de la RN2 (n°5) nouvellement construite, correspond à la partie la plus ancienne de la route, comprise entre la route Maripa et le pont de La Gabaret. Les premières parcelles datent du début des années 90. L'origine culturelle des exploitants s'est diversifiée au fil des ans ; les Brésiliens et les Saramaka ont succédé aux Palikurs. Dans le nouveau cadre des actes de propriétés et du cadastre, les conditions administratives d'accès aux terres sont un frein effectif à l'ouverture de nouveaux abattis.

Diversité culturelle sous influences culturelles

Les résultats suivants s'appuient sur le recensement de 122 parcelles dont plus de la moitié a été paramétrée selon une dizaine de critères agro-écologiques et socio-culturels définissant le système "abattis". Dans le cadre d'une analyse comparative interculturelle, la variation de chaque critère a été analysée par rapport à la composante ethnique de

l'exploitant. Le traitement statistique de la base de donnée ainsi réalisée met en évidence l'importance majeure de trois critères présentés maintenant après avoir spécifié dans quelle acception précise doit être entendu le terme de "parcelle".

Critères d'identification d'une parcelle d'abattis

Du fait même de la spécificité de la conduite des abattis, le terme "parcelle" ne peut être pris dans son sens habituel qui sous-entend une correspondance entre une unité spatiale codifiée sur le cadastre et un exploitant agricole. Aussi, il convient d'en préciser les limites autour de deux critères de sélection permettant l'affinage des mosaïques que les différentes zones exploitées dessinent à l'échelle de la plus petite unité spatiale d'exploitation significative. D'une part, pour éliminer toute subjectivité au cours de l'identification paysagère, est retenue comme abattis, toute surface exploitée et prédominée par la présence de *Manihot esculenta*. Dans le paysage agricole de St-Georges incluant outre des vergers et des pâturages, c'est l'élément essentiel de différenciation des friches abandonnées de celles encore en cours d'exploitation. Ces dernières correspondent en fait aux abattis âgés de 3 voire 4 années où seuls les tubercules de manioc peuvent être encore ramassés. D'autre part, la parcelle d'abattis est également définie par l'unité de la pente et celle de croissance du manioc. Autrement dit, une parcelle est entièrement plate ou de forte pente et tous les pieds de manioc se trouvent au même stade de croissance.

La surface des abattis

Les deux tiers des parcelles s'étendent en moyenne dans les limites d'un rectangle de 60 sur 50 mètres soit sur une surface de 0,3 hectare. Sachant qu'une famille exploite au total et en moyenne 1 ha, la différenciation interculturelle du critère "surface" correspond d'une part à la répartition spatiale de ces parcelles, et d'autre part, à la superficie totale mise en culture par exploitant. Au cours d'un cycle agricole, l'exploitant palikur exploite une mosaïque de 3 ou 4 microparcelles inférieures à 0,3 hectare chacune, plus ou moins proches dans l'espace. Les Créoles et les Brésiliens conduisent leurs abattis soit sur 2 parcelles d'une superficie comprise entre 0,6 et 1 hectare chacune, soit sur une seule grande parcelle supérieure à 1 hectare.

Cette différenciation interculturelle de la surface d'un abattis permet de mettre en évidence deux modalités d'occupation du sol. En effet, alors que les Palikurs appliquent la rotation triannuelle dans des espaces différenciés géographiquement – les prochaines enquêtes de terrain s'attacheront à quantifier l'amplitude de ces trajectoires – les exploitants d'origine créole et brésilienne s'inscrivent dans les limites d'une seule même parcelle.

Considérant le nombre d'hectares mis en valeur, cette variation de la "surface" constatée entre les différents groupes culturels renvoie principalement à des différences de stratégies d'exploitation de l'espace spécifique à chacun. Les Créoles et les Brésiliens poursuivent une stratégie de production plus tournée vers la commercialisation que les Palikurs. Ces derniers disposent des 0,7 ha qui est la superficie minimale nécessaire à la satisfaction des besoins quotidiens en farine de manioc (Boyé, 1982).

La différenciation interculturelle de la surface d'un abattis paraît en réalité plus pertinente à l'échelle des individus qu'à celle des groupes culturels. Aussi, cette conclusion doit d'avantage être envisagée en terme de stratégie d'appropriation du sol, englobant l'aspect économique des objectifs de production dans l'ensemble des conditions socio-culturelles de mise en valeur d'un abattis (voir par exemple les conditions d'accès au foncier et aux circuits de commercialisation).

L'âge des abattis

L'âge des abattis est défini d'après la date d'ouverture des parcelles donnée par l'exploitant lui-même et confirmé par le croisement de deux paramètres : 1) "l'état général du brûlis" de la parcelle défini en fonction de la présence et de la proportion des troncs calcinés⁹, des souches et des cendres 2) la nature de la végétation environnante et de celle avant brûlis¹⁰ ce dernier renseignement étant également demandé à l'exploitant lui-même.

En 1998, 70 % des abattis ont été ouverts l'année précédente. Dans la mesure où 90 % de l'ensemble des abattis actuels sont exploités depuis 1995 au plus, ce premier résultat permet de moduler l'affirmation souvent répandue en Guyane plaçant la conduite des abattis dans le placard des choses passées. En effet, le recensement de 1998 accuse une baisse de 16 % du nombre d'exploitant par rapport à la situation du début des années 80 (Boyé, 1982). Mais, au-delà du caractère aléatoire de cette estimation du fait même des modalités de réalisation de ces deux recensements, il ne reste pas moins certain qu'une part importante de la population, dans une proportion estimable au tiers, reste encore aujourd'hui dépendante de la conduite des abattis pour la satisfaction de la majorité des besoins alimentaires.

La baisse du nombre d'exploitants d'abattis est irréfutable mais aussi proportionnelle à la dynamique démographique. À l'échelle des groupes culturels et qui plus est des unités familiales, cette affirmation recoupe des situations très différentes directement corrélables au degré d'insertion des personnes dans le cadre socio-administratif global. Pour être plus précis, ce résultat devrait être complété par l'étude de la situation économique globale de chaque exploitant c'est-à-dire qu'il faudrait définir et quantifier ses sources de revenus éventuels et son mode de consommation.

⁹ Durant le recensement des parcelles d'abattis, ont été notées la présence et la proportion des troncs répartis en 2 catégories ; les "gros" troncs $\Delta > 1$ m, et les "petits" troncs $10 \text{ cm} < \Delta < 20 \text{ cm}$.

¹⁰ Ces paramètres "végétation précédente" et "végétation environnante" ont été définis selon une classification de 4 catégories : abattis (âgé d'au plus 3 années), friche (abattis abandonné depuis 4 à 6 années), forêt secondaire, forêt primaire

Cette démarche ne sera menée que de manière indirecte et qualitative au cours de l'étude du contexte sociologique de la population de St-Georges mais n'apparaît pas dans le cadre de cette communication.

Le regain de la dynamique d'ouverture des abattis correspond à la colonisation de nouvelles terres directement liée à l'accroissement démographique des Palikurs et à l'arrivée des Brésiliens dont les abattis ont été ouverts entre 1997 et 1998 dans les proportions respectives de 70 et 89 % des parcelles paramétrées. Les abattis des Créoles présentent la plus forte répartition des abattis âgés d'au moins 3 ans (N-2). Ces exploitants sont une population vieillissante, suivant un rythme de rotation supérieur à la moyenne grâce à un mode d'exploitation de type polyculture plus intensif que la monoculture de manioc.

Les espèces végétales associées au manioc

L'inventaire des espèces végétales à finalité alimentaire¹¹ rencontrées sur les abattis totalise 37 espèces végétales¹² répertoriées très inégalement d'un groupe culturel à l'autre considérant leur dénomination dans les trois registres linguistiques (créole, palikur et brésilien). La diversité spécifique des abattis de St-Georges apparaît quelque peu supérieure à la moyenne constatée pour la Guyane par déduction des inventaires floristiques disponibles dans les monographies ; pour les Indiens Wayampi, elle est de 29 (Grenand, 1980 : annexe), 24 pour les Noirs Marrons Aluku (Fleury, 1991 : annexe), 33 pour les Créoles St Luciens¹³ (Gely, 1986 : 154-157). Les plantes sont cultivées pour leurs tubercules (manioc, *toloman*, *dachine*, patate douce...), leurs feuilles (épinard, *calou*...) ou leurs fruits (ananas, banane, *coupouassou*...).

Considérant le nombre d'espèces végétales cultivées en association avec le manioc, celui-ci est cultivé seul ou avec une deuxième espèce respectivement dans 42 et 24 % des cas. Autrement dit, dans les deux tiers des cas, l'abattis peut être assimilé à une monoculture de manioc pour tous les groupes culturels confondus. Dans le quart des cas restant, le manioc est associé avec au moins 3 espèces différentes. C'est le passage à des systèmes polycultureux selon la définition de Gely (1983). Considérant l'origine culturelle de l'exploitant, il apparaît que 80 % des abattis palikurs présentent une association de 2 espèces au plus - manioc et ananas - alors que les abattis créoles et brésiliens se répartissent en deux groupes. Les parcelles sont partagées entre celles prédominées par la culture du manioc exclusivement, et celles où il existe une association d'au moins 3 autres espèces associées au manioc (*dachine*, igname, banane, ananas...). La différenciation culturelle du nombre d'espèces cultivées à l'abattis renvoie à deux stratégies d'exploitation en corrélation avec la conclusion précédente concernant le critère de la surface.

¹¹ Les plantes à caractère ornemental ou médicinal ne sont pas prises en considération.

¹² Ce total correspond au niveau de l'identification de l'espèce au sens botanique du terme, à l'exception des *Citrus* pour lesquels le nombre retenu est 3, correspondant à la différenciation communément admise des oranges, des citrons et des mandarines.

¹³ St Lucie est une île des Antilles anglaises d'où est venue la majorité des descendants des orpailleurs du début du XX^e siècle.

Conclusion

À l'échelle du terroir, les zones d'abattis ont suivi le même mouvement de concentration des populations autour de St-Georges amorcé dans les années 70. Alors que la dynamique de la population s'articule autour d'un accroissement démographique sans précédent et de l'affirmation d'un caractère social pluriculturel, la dynamique des *abattis* est marquée par la baisse du nombre des exploitants et par la diversification des espèces cultivées. La corrélation établie entre l'appartenance culturelle de l'exploitant, la surface des abattis et le nombre des espèces cultivées au niveau local de la parcelle permet de définir la modulation culturelle de la conduite des *abattis* autour des objectifs de production et de la diversité spécifique.

Si la part réalisée entre l'autoconsommation et la commercialisation apparaît directement corrélable aux conditions de l'insertion socio-économique des exploitants, l'explication du choix des espèces cultivées apparaît plus complexe mettant en jeux des processus de diffusion inter-culturelle. Cette hypothèse est corroborée par le constat suivant : la diversité spécifique en situation pluriculturelle est plus élevée que celle définie dans les travaux monographiques. Aussi, l'étude des modalités de différenciation culturelle de la dynamique des abattis sera approfondie par un inventaire ethnobotanique des cultivars de manioc, caractéristique de la pratique des *abattis* en Guyane.

Enfin, l'étude de cas de la dynamique population/environnement à St-Georges a permis de tester positivement l'intérêt de l'analyse systémique dans le cadre d'une gestion durable des milieux naturels. S'appuyant au préalable sur une connaissance minutieuse des milieux humains et des milieux naturels, les résultats obtenus permettent de définir dans quelles mesures les pratiques dites "traditionnelles" d'utilisation du milieu forestier peuvent-elles s'insérer dans les politiques de développement durable d'une part, et comment les politiques peuvent-elles s'intégrer aux contextes socio-culturels des acteurs concernés d'autre part.

BIBLIOGRAPHIE

- BOYE C., 1982, *Contribution pour la connaissance d'une commune rurale isolée ; St Georges-de-l'Oyapock*, mémoire ISTOM, 219 p.
- CALMONT A., 1977, Les pays de l'Oyapock, *Revue Guyanaise d'Histoire et de Géographie*, 5 : 28-61.
- FLEURY M., 1991, *Bushi-Nengue : les Hommes-Forêt*, thèse de doctorat, Université Paris 6, 264p.
- GELY A., 1986, Agriculture créole ; une étude de cas à Saül (Guyane française), *JATBA*, 33 : 143-192.
- GRENAND P., 1980, *Introduction à l'univers des Wayampi*, ed SELAF-LACITO, 65p.
- INSEE, Recensements 1954, 1961, 1974, 1982 et 1990.
- MANUSSET S., 1997, *Etat des lieux des abattis en Guyane française*, mémoire de DEA, Université Aix-Marseille III, 69 p.
- ORRU J.F, 1998, *Commune de St Georges-de-l'Oyapock*, Rapport de mission, Programme européen APFT, DG VIII, Développement des Pays ACP, 31p.
- TSAYEM DEMAZE M., 1998, *La dynamique de l'occupation de l'espace dans la région de St-Georges-de-l'Oyapock : cartographie par télédétection et SIG*, mémoire de DEA-ETES, 65p.

L'HOMME ET LA FORÊT TROPICALE

Éditeurs scientifiques

Serge Bahuchet, Daniel Bley,
Hélène Pagezy, Nicole Vernazza-Licht

Travaux de
la Société
d'Ecologie
Humaine



1999

Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

L'homme et le Lac, 1995

Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996

Villes du Sud et environnement, 1997

L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998

Cet ouvrage trouve son origine dans les X^e journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine (Marseille, novembre 1998) organisées par la SEH, le programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales et l'UMR 6578 du CNRS-Université de la Méditerranée. Elles ont bénéficié de l'appui du programme "Environnement, vie, sociétés" du CNRS et du Département "Environnement, technologies et société" de l'Université de Provence.

Les éditeurs scientifiques tiennent à remercier : Patrick Baudot (Université de Provence, Marseille), Edmond Dounias (IRD, Montpellier), Alain Froment (IRD, Orléans), Annette Hladik (CNRS, Paris), Annie Hubert (CNRS, Bordeaux), Pierre Lemonnier (CNRS, Marseille), Glenn Smith (LASEMA, Paris) et Theodore Trefon (APFT, Bruxelles) pour leur aide précieuse dans la relecture de certains manuscrits.

Cet ouvrage a été publié avec le concours financier de l'Union Européenne (programme APFT, DG Développement) et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.

SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

c/o UMR 6578 du CNRS-Université de la Méditerranée

Faculté de Médecine, 27, boulevard Jean-Moulin

13385 Marseille cedex 5

Dépôt légal : 2^e trimestre 2000

ISBN 2-9511840-5-0

ISSN 1284-5590

Tous droits réservés pour tous pays

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr